

## AVIS DE SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### **Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 17 mars 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ali Ben MOHAMED et Mr Walid Ben AYED.

### Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2018  
(Unité en DT)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	IV-A-1	<b>116 102</b>	<b>393 205</b>
<b>Créances sur les Etablissements Bancaires</b>	IV-A-2	<b>37 122 618</b>	<b>38 739 951</b>
<b>Créances sur la Clientèle</b>	IV-A-3	<b>216 980 137</b>	<b>201 853 747</b>
<i>Concours à la clientèle</i>		120 882 158	118 526 536
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>		247 083 974	220 578 382
<i>Provisions et agios réservés</i>		-150 985 995	-137 251 171
<b>Portefeuille d'Investissement</b>	IV-A-4	<b>1 518 264</b>	<b>1 533 836</b>
<b>Valeurs Immobilisées</b>	IV-A-5	<b>397 046</b>	<b>389 904</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>		2 045 999	2 037 724
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>		-1 808 884	-1 707 955
<i>Immobilisations incorporelles</i>		463 069	300 821
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>		-303 138	-240 686
<b>Autres Actifs</b>	IV-A-6	<b>41 176 737</b>	<b>25 714 991</b>
<i>Comptes d'attente &amp; de régularisation (A)</i>		37 401 245	23 645 612
<i>Autres (A)</i>		3 775 492	2 069 378
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>297 310 904</b>	<b>268 625 634</b>
<b>PASSIF</b>		<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers</b>	IV-A-7	<b>2 247 063</b>	<b>298 469</b>
<b>Dépôts et Avoirs de la Clientèle</b>	IV-A-8	<b>11 314 972</b>	<b>11 600 565</b>
<b>Emprunts et Ressources Spéciales</b>	IV-A-9	<b>266 411 628</b>	<b>238 230 791</b>
<b>Autres Passifs</b>	IV-A-10	<b>11 288 499</b>	<b>9 757 427</b>
<i>Provisions pour passifs et charges</i>		788 771	1 526 083
<i>Compte d'attente &amp; de régularisation (P)</i>		7 825 598	6 051 801
<i>Autres (P)</i>		2 674 131	2 179 544
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>291 262 162</b>	<b>259 887 253</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capital</b>		<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
<b>Réserves</b>		<b>95 904</b>	<b>95 904</b>
<b>Autres Capitaux Propres</b>		<b>2 843 534</b>	<b>2 843 534</b>
<b>Résultats Reportés</b>		<b>-94 201 056</b>	<b>-89 388 209</b>
<b>Résultat de l'Exercice</b>		<b>-2 689 639</b>	<b>-4 812 847</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	IV-A-11	<b>6 048 742</b>	<b>8 738 381</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>297 310 904</b>	<b>268 625 634</b>

## **Etat des engagements hors bilan**

Arrêté au 31 Décembre 2018

(Unité en DT)

<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>HB 4 – Engagements de financement donnés</b>	<b>IV-B-1</b>	<b>14 690 568</b>	<b>18 691 107</b>
<i>HB 4a - Crédits notifiés, engagés et non utilisés</i>		13 031 676	15 568 567
<i>HB 4b - Lettres d'engagements en couverture de CREDOC</i>		1 658 893	3 122 539
<b>HB 5 – Engagements sur titres</b>		698 808	848 798
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>15 389 376</b>	<b>19 539 904</b>
<b>ENGAGEMENT RECUS</b>			
<b>HB 6 – Engagements de financement reçus</b>	<b>IV-B-2</b>	46 706 937	68 323 937
<b>HB 7 – Garanties reçues</b>		<b>173 137 200</b>	<b>172 397 009</b>
<i>HB 7a - Garanties reçues de l'Etat</i>		7 770 855	8 683 376
<i>HB 7b - Garanties reçues des entreprises d'assurance</i>		86 580 719	86 183 843
<i>HB 7c - Garanties reçues de la clientèle</i>		78 785 625	77 529 789
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>219 844 137</b>	<b>240 720 945</b>

## Etat de résultat

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

(Unité en DT)

<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>IV-C-1</b>	<b>11 917 974</b>	<b>11 801 817</b>
<i>Opérations avec les établissements bancaires &amp; financiers</i>		2 759 256	1 755 839
<i>Opérations avec la clientèle</i>		9 158 718	10 045 977
<b>Commissions (en produits)</b>	<b>IV-C-2</b>	<b>973 322</b>	<b>1 117 711</b>
<b>Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>IV-C-3</b>	<b>1 589</b>	<b>1 986</b>
<b>Total Produits d'exploitation Bancaire</b>		<b>12 892 886</b>	<b>12 921 514</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
<b>Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>IV-C-4</b>	<b>3 244 734</b>	<b>3 672 140</b>
<b>Commissions encourues</b>	<b>IV-C-5</b>	<b>1 234 670</b>	<b>1 251 907</b>
<b>Total Charges d'exploitation Bancaire</b>		<b>4 479 404</b>	<b>4 924 047</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>8 413 481</b>	<b>7 997 467</b>
<b>Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif</b>	<b>IV-C-6</b>	<b>1 292 300</b>	<b>3 958 646</b>
<b>Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement</b>		9 112	121 534
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>IV-C-7</b>	<b>830 322</b>	<b>635 825</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>IV-C-8</b>	<b>8 467 923</b>	<b>7 583 580</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>IV-C-9</b>	<b>1 993 095</b>	<b>1 545 111</b>
<b>Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations</b>		179 067	106 186
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-2 697 695</b>	<b>-4 681 765</b>
<b>Solde en gain \ perte provenant des Autres éléments ordinaires</b>		<b>39 768</b>	<b>-102 989</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>-2 657 927</b>	<b>-4 784 753</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>		26 712	23 094
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>-2 684 639</b>	<b>-4 807 847</b>
<b>Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires</b>		5 000	5 000
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-2 689 639</b>	<b>-4 812 847</b>

## Etat des Flux de Trésorerie

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

(Unité en DT)

<b>ACTIVITES D'EXPLOITATIONS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		20 966 369	20 216 011
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		(15 796 722)	(15 979 749)
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	<b>IV-D-1</b>	1 933 125	(271 883)
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(20 464 617)	(22 041 807)
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		(2 313)	(575 339)
6- Encaissements / Restitutions d'avances SOTUGAR		286 415	1 539 661
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(5 478 477)	(10 241 037)
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		31 907	19 514
9- Impôt sur les sociétés		-	-
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</b>		<b>-18 524 313</b>	<b>-27 334 629</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		-	-
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-	-
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		18 344	20 773
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</b>		<b>18 344</b>	<b>20 773</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
1- Emission d'actions		-	-
2- Emission d'emprunts		-	-
3- Remboursement d'emprunts		-	-
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres	<b>IV-D-2</b>	16 609 421	20 156 888
5- Dividendes versés		-	-
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>16 609 421</b>	<b>20 156 888</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>		<b>(1 896 548)</b>	<b>(7 156 968)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>39 136 476</b>	<b>46 293 444</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice</b>	<b>IV-D-4</b>	<b>37 239 928</b>	<b>39 136 476</b>

## Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

### I- Présentation de la Banque et de son régime fiscal :

#### (a) Présentation de la Banque

La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 25 février 2005. Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité de banque, par arrêté du Ministre des Finances du 28 février 2005 et ce conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 tel que abrogé par l'article premier de la loi 2006-19 du 02 mai 2006, relative aux établissements de crédits telle que modifiée par les textes subséquents.

Son activité consiste essentiellement à :

- Octroyer des financements particulièrement en partenariat avec les établissements de crédit ;
- Supporter, en partie, les risques encourus par les banques qui financent les projets à travers l'octroi de garantie ;
- Participer dans le capital des petites et moyennes entreprises existantes ou à créer.

Son siège social, est sis au 34 Rue Hédi Karray –Centre Urbain Nord El Menzah IV 1004 Tunis.

Fixé initialement à 50 000 000 DT, le capital social a été porté à 100 000 000 DT divisé en 10 000 000 d'actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune et ce suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 février 2009. La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
Etat Tunisien	5 999 996	59 999 960	60%
Groupe Chimique Tunisien	2 200 000	22 000 000	22%
Tunisie Télécom	1 000 000	10 000 000	10%
Office de l'Aviation Civile et des Aéroports	600 000	6 000 000	6%
Office du Commerce de la Tunisie	200 000	2 000 000	2%
Société Tunisienne de Garantie	2	20	-
Président Directeur Général de la BFPME	2	20	-
<b>Total Général</b>	<b>10 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>100%</b>

#### (b) Régime fiscal de la Banque

La BFPME est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%. L'impôt dû ne peut être inférieur au minimum 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

De par son statut d'établissement de crédit ayant la qualité de banque, la BFPME est un assujetti partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

Par ailleurs, la Banque est essentiellement soumise aux taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

### II- Faits marquants de la période :

L'exercice 2018, a été marqué par les faits suivants :

- 1- Les engagements de la Banque totalisent au 31 Décembre 2018 la somme de **383 355 507 DT** (dont **15 389 376 DT** hors bilan) contre **358 644 823 DT** pour la même période de l'exercice 2016 (dont **19 539 904 DT** hors bilan) enregistrant ainsi un accroissement de **6.9%**.

- 2- Un contrat de partenariat entre la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises et le Fonds d'Amitié Qatari (Qatar Friendship Fund - QFF) a été signé en date du vendredi 04 décembre 2018.  
Ce contrat vise à contribuer à l'instauration d'une dynamique économique dans les gouvernorats prioritaires et à la création de postes d'emplois supplémentaires notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur et ce à travers l'accélération du rythme de création des PME.  
Le contrat prévoit l'octroi de crédit d'investissement au profit des petites et moyennes entreprises PME pour un montant de l'ordre de **20.2 millions de dinars**, sur une période de **10 ans** dans un objectif de créer **15000** postes d'emplois.  
L'enveloppe est répartie entre la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises pour **5 millions de dinars** et le Fonds d'Amitié Qatari pour **15.2 millions de dinars**.  
Cette action s'étalera sur une période de **12 ans** à partir de la date de signature du contrat

### III- Référentiel comptable :

Les états financiers de la BFPME, arrêtés à la date du 31/12/2018, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la Banque sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.  
Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 et particulièrement les normes sectorielles bancaires NC 21, NC22, NC 23, NC 24 et NC 25 telles qu'approuvées par arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BFPME et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

### IV- Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

#### A- Notes au bilan :

##### 1. Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT :

	31/12/2018	31/12/2017
Caisse	1 403	1 747
Avoirs, en dinars, à la BCT	114 698	391 457
<b>Total</b>	<b>116 102</b>	<b>393 205</b>

##### 2. Créances sur les établissements bancaires :

	31/12/2018	31/12/2017
Placements/Marché Monétaire et créances rattachées *	30 233 439	33 097 680
Créances sur les établissements bancaires	6 966 150	5 693 271
Provisions pour dépréciation d'actif "Suspens bancaires"	-76 971	-51 000
<b>Total</b>	<b>37 122 618</b>	<b>38 739 951</b>

\*Les Placements sur le Marché Monétaire se détaillent comme suit :

Placement à Terme UIB	4 650 000
Placement à Terme BH	8 500 000
Placement à Terme BTKD	5 450 000
Placement à Terme STUSID BANK	3 000 000
Placement à Terme WIFEK BANK	3 400 000
Placement J/J BH	5 150 000

### 3. Créances sur la clientèle :

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Créances sur ressources ordinaires</b>	<b>120 882 158</b>	<b>118 526 536</b>
Principal	77 333 435	81 647 179
Intérêts	43 484 207	36 823 994
Commissions d'engagement	64 515	55 363
<b>Créances sur ressources spéciales</b>	<b>247 083 974</b>	<b>220 578 382</b>
Principal	214 439 591	194 928 373
Intérêts	32 509 934	25 491 235
Commissions d'engagement	134 450	158 773
<b>Total brut des créances sur la clientèle</b>	<b>367 966 132</b>	<b>339 104 919</b>
<b>A déduire couverture</b>	<b>(150 985 995)</b>	<b>(137 251 171)</b>
Provisions (sur une base individuelle)	-50 922 527	-52 157 871
Provisions collectives	-3 085 949	-3 028 907
Provisions additionnelles circulaire n°2013-21	-25 870 103	-22 827 254
Agios réservés	-71 107 416	-59 237 139
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>216 980 137</b>	<b>201 853 747</b>

Les engagements bilan et hors-bilan de la clientèle, par classe de risque se présentent au 31 Décembre 2018 comme suit (source fichier classification) :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Principal à échoir, sur ressources ordinaires	66 796	1 800 865	474 431	689 922	6 363 812	9 395 827
Principal à échoir, sur ressources spéciales	23 863 312	46 475 939	6 320 657	16 479 529	47 796 325	140 935 762
Impayés en principal	8 784	2 473 137	1 894 844	6 110 470	131 134 756	141 621 990
Impayés en intérêts	8 035	965 993	842 951	1 674 798	71 971 199	75 462 976
Impayés en commissions d'engagement	1 775	15 066	38 221	4 419	111 323	170 805
Intérêts et CE courus et non échus	58 124	102 845	45 875	115 961	291 419	614 225
<b>ENGAGEMENTS BILANTIELS</b>	<b>24 006 826</b>	<b>51 833 846</b>	<b>9 616 978</b>	<b>25 075 099</b>	<b>257 668 835</b>	<b>368 201 584</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>9 304 114</b>	<b>1 599 473</b>	<b>151 433</b>	<b>809 564</b>	<b>2 825 983</b>	<b>14 690 568</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>33 310 940</b>	<b>53 433 319</b>	<b>9 768 411</b>	<b>25 884 663</b>	<b>260 494 818</b>	<b>382 892 152</b>
Agios réservés	(6 260)	(517 194)	(769 938)	(1 226 805)	(68 587 220)	(71 107 416)
Provisions sur engagements bilantiels douteux	-	-	(376 584)	(1 666 761)	(48 486 034)	(50 529 379)
Provisions sur engagements extra-bilantiels douteux	-	-	(8 085)	-	0	(8 085)
Provisions Collectives 2018	-	-	-	-	-	(3 085 949)
Provisions additionnelles 2018	-	-	-	-	-	(25 870 103)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(6 260)</b>	<b>(517 194)</b>	<b>(1 154 607)</b>	<b>(2 893 565)</b>	<b>(117 073 254)</b>	<b>(150 600 931)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>33 304 680</b>	<b>52 916 125</b>	<b>8 613 805</b>	<b>22 991 098</b>	<b>143 421 564</b>	<b>261 247 272</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)</b>			2.55%	6.76%	68.03%	
				77.34%		
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			11.82%	11.18%	44.94%	
				41.08%		

Une augmentation de la part des créances classées (+2%) pour atteindre 77,34% contre un niveau de 75,34% au 31 décembre 2017.

### 4. Portefeuille d'investissement :

	31/12/2018	31/12/2017
Titres de Participation "SPCS"	500 000	500 000
Titres de Participation "SODINO"	1 200 000	1 200 000
Titres de Participation "SODEK"	548 798	548 798
Titres de Participation "SODESIB"	200 000	200 000
Titres de Participation "CITECH SBZ"	50 000	50 000
Titres de Participation "SCIT KEF"	50 000	50 000

Provisions pour dépréciation des titres de participation	-1 049 914	-1 040 802
Emprunt obligataire	19 380	25 840
<b>Total</b>	<b>1 518 264</b>	<b>1 533 836</b>

## 5. Valeurs immobilisées :

	Immob. en cours	Matériel de transport	Matériel Communication	Matériel Informatique	MMB	AAI	Charges reportées	Logiciel	Provision pour Dépréciation	Total
<b>Coût d'acquisition</b>										
Au 31/12/2017	11 075	755 890	94 158	527 550	509 050	151 075	26 098	263 648		2 338 544
Variation suite aux acquisitions et cessions	-	(15 384)	-	659	23 000	-	-	162 248		170 524
Au 31/12/2018	11 075	740 506	94 158	528 209	532 050	151 075	26 098	425 896		2 509 068
<b>Amortissement</b>										
Au 31/12/2017		629 292	45 634	488 736	390 968	111 329	26 098	214 588	41 997	1 948 641
Dotation de l'exercice		16 560	10 845	19 697	39 779	14 048	-	62 453	-	163 381
Au 31/12/2018		645 852	56 480	508 433	430 747	125 376	26 098	277 041	41 997	2 112 022
<b>VNC au 31/12/2018</b>	<b>11 075</b>	<b>94 654</b>	<b>37 678</b>	<b>19 777</b>	<b>101 304</b>	<b>25 699</b>	<b>-</b>	<b>148 855</b>	<b>(41 997)</b>	<b>397 046</b>

La variation des immobilisations provient des acquisitions pour 185 907 DT détaillées comme suit :

Matériel Informatique : Equipement Informatique pour 659 DT  
 Logiciel : 162 248 DT  
 Mobilier Matériel de Bureau : (Photocopieur, Etagères, Climatiseur) 23 000 DT

Et des cessions pour 15 384 DT détaillées comme suit :

Matériel automobile : Vente voiture Renault pour 15 384 DT

## 6. Autres actifs :

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Comptes d'attente &amp; de régularisation</b>	<b>37 401 245</b>	<b>23 645 612</b>
Charges constatées d'avance	250	250
Produits à recevoir (1)	6 405 330	2 185 414
Perte sur contrats de couverture à terme (2)	30 995 666	21 459 949
Compte d'attente	18 353	18 353
Provisions pour dépréciation d'actif "Compte d'attente"	-18 353	-18 353
<b>Autres</b>	<b>3 775 492</b>	<b>2 069 378</b>
Commissions d'étude et de gestion à recevoir	194 515	196 568
Provisions sur Commission d'étude	-152 274	-152 274
Crédit d'impôt sur les sociétés	144 015	165 442
Personnel (3)	3 037 395	1 291 965
Débiteurs divers (4)	941 645	808 719
Provisions pour dépréciation d'actif "Débiteur divers"	-520 865	-381 771
Fournitures et autres matières consommables	131 061	140 729
<b>Total</b>	<b>41 176 737</b>	<b>25 714 991</b>

(1) Ce poste est détaillé comme suit :

- une couverture pour risque de change 5 531 502 DT.
- Commission à recevoir sur Fond BADER 268 518 DT.
- Intérêts de trésorerie prise en charge par la SOTUGAR pendant le déroulement de la procédure judiciaire de recouvrement pour 536 150 DT
- Autres commissions à recevoir 69 160 DT

(2) Le poste Perte sur contrats de couverture à terme enregistre la différence de change suite à l'actualisation de l'encours de la ligne FADES de (16.000.000 USD) et la ligne FADES2 de (12.300.000 USD). Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

(3) Ce poste est composé des prêts et avances sur salaires



(4) Ce poste est détaillé comme suit :

- 425 579 DT avance d'une première tranche versée au profit de SPS (Saudi Portfolio Securities) dans le cadre d'une convention signée le 16 janvier 2014 ayant pour objet la sous-traitance d'une partie des travaux de suivi et de transfert des compétences techniques dans le cadre de financement des PME avec l'ICD (Islamic Corporation for the Development).
- 514 074 DT Frais judiciaires au titre des crédits objets de jugements.
- 1 991 DT primes prélevées au profit de la SOTUGAR.
- 

#### 7. Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers :

	31/12/2018	31/12/2017
Fonds Souk Ettanmia USA	1 581 173	174 846
Fonds Souk Ettanmia	665 889	123 623
<b>Total</b>	<b>2 247 063</b>	<b>298 469</b>

Le 8 mars 2017 la BFPME a signé une lettre de participation au partenariat « Souk At-Tanmia » dans sa troisième édition dont l'objectif est de mobiliser des fonds et des expertises au bénéfice des bénéficiaires de ces fonds.

#### 8. Dépôts et avoirs de la clientèle :

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts des Fonds communs de placement à risque	23 687	25 873
Dépôts du Fonds d'amorçage	131	258
Autres sommes dues à la clientèle (1)	10 934 051	11 139 744
Créditeurs divers (versement échéance) (2)	314 103	391 690
Retenue de garantie 5% CDD (3)	43 000	43 000
<b>Total</b>	<b>11 314 972</b>	<b>11 600 565</b>

- (1) Les autres sommes dues à la clientèle sont composées des avances reçues de la SOTUGAR au titre des créances passées en contentieux.
- (2) Créditeurs divers (versement échéance) sont composés des créances clients encaissées par la Banque en cours d'affectation
- (3) Conformément à la circulaire aux Banques n°87-47 du 23 décembre 1987, relative aux modalités d'octroi, de contrôle et de refinancement de crédits, la BFPME a mis en place en novembre 2013 le crédit « Contrat de développement / BFPME » qui constitue un crédit à moyen terme et finance notamment les frais d'approche, les investissements immatériels et les investissements matériels à faible valeur de gage.

Il s'agit particulièrement de crédits à moyen terme, réservés aux entreprises érigées en société, saines, en développement, opérant dans tout domaine d'activité. Le crédit « Contrat de développement » accompagne le développement d'entreprises saines et renforce leur structure financière. Il accompagne généralement un programme d'investissement global qui peut être cofinancé par la BFPME avec la garantie SOTUGAR ou toutes autres garanties.

Le Contrat de développement BFPME finance les investissements immatériels (Certification, plan marketing, formations, progiciels,...). Il finance également les investissements matériels ayant peu ou pas de valeur de gage (moules, outillages spécifiques,...), et les programmes globaux d'investissement (croissance externe, internationalisation,...).

Une retenue de garantie de 5% du montant de prêt est opérée par la banque au titre du premier déblocage. Cette somme sera conservée comme gage numéraire et restituée à l'emprunteur après remboursement intégral du crédit augmenté des intérêts produits.

## 9. Emprunts et ressources spéciales :

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Ressources spéciales d'origine extérieure</b>	<b>176 900 637</b>	<b>167 043 057</b>
Ligne italienne	8 955 076	9 818 419
Ligne espagnole	878 526	1 080 865
Ligne FOCRED	36 363	54 544
Ligne JBIC	51 050 626	51 050 626
Ligne Française	2 621 902	3 125 114
Ligne FADES	47 910 400	49 678 000
Ligne BIRD	6 454 724	7 900 713
Ligne BAD	4 339 286	5 196 429
Ligne FADES 2	36 831 120	24 839 000
Fonds ETAP "RSE PME Tataouine"	2 650 000	900 000
Fonds CPG Gafsa (1)	2 470 375	1 235 250
Fonds QFF Reliquat Subvention (2)	12 162 240	12 164 098
Fonds ETAP "RSE PME Kebilli"	540 000	0
<b>Ressources spéciales d'origine budgétaire</b>	<b>82 307 279</b>	<b>66 784 033</b>
FOPRODI	12 858 786	13 023 793
RITI	300 157	304 894
Fonds INTILAK II	16 298 501	11 623 613
Fonds de soutien des PME PDFP	47 626 909	39 784 055
Fonds BADER	5 222 927	2 047 677
<b>Dettes rattachées aux ressources spéciales</b>	<b>7 203 712</b>	<b>4 403 701</b>
D'origine extérieure (intérêts courus)	768 143	651 781
D'origine budgétaire (intérêts courus)	6 435 569	3 751 920
<b>Total</b>	<b>266 411 628</b>	<b>238 230 791</b>

- (1) En date du 01 mars 2019 la BFPME a signé la clôture de l'accord de coopération entre cette dernière et le Fonds d'Amitié Qatari (Qatar Friendship Fund - QFF) signé en date 04 octobre 2013. S'agissant d'un événement post clôture, un traitement comptable de la subvention inscrite au niveau des capitaux propres pour passer au niveau du passif et le reliquat non utilisé par la banque, pour la somme de 5 170 207 DT, sera versé par la BFPME au Fonds d'Amitié Qatari.

## 10. Autres passifs :

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Provisions pour passifs et charges (1)</b>	<b>788 771</b>	<b>1 526 083</b>
<b>Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>7 825 598</b>	<b>6 051 801</b>
Charges à payer (2)	7 571 845	5 873 499
Commissions	253 752	178 302
<b>Autres comptes créditeurs</b>	<b>2 674 131</b>	<b>2 179 544</b>
Fournisseurs	508 135	426 787
Etat, impôts et taxes	389 290	288 827
Organismes de sécurité sociale	475 474	346 681
Créditeurs divers (3)	1 301 233	1 117 248
<b>Total</b>	<b>11 288 499</b>	<b>9 757 427</b>

- (1) Il s'agit des provisions pour départ à la retraite

- (2) Les charges à payer sont détaillées comme suit :

Estimation congés à payer	779 755
Jetons de présence + indemnité contrôleur de l'Etat	500 328
Provision pour régularisation salaire DGA	64 322
Provision pour régularisation salaire PDG	11 191
Honoraire commissaire aux comptes	180 000
Commission de prorogation de la ligne JBIC	48 599
Intérêts de retards/prorogation échéance en principale Ligne JBIC	42 746
Prise en charge de l'échéance en intérêt et commission depuis 30/09/2015 pour la ligne JBIC	5 748 775
Prime pour couverture risque de change Tunis-Ré	89 477
Contribution conjoncturelle au titre de l'exercice 2017-2018	10 000
Estimation salaire PDG	12 280
Loyer à payer	84 372
<b>Total</b>	<b>7 571 845</b>

(3) Le poste Crédeurs divers est composé principalement de ce qui suit :

- La somme de 489 840 DT (300.000 USD\*1.6328) avance versée par l'ICD (Islamic Corporation for the Development) au profit de la BFPME dans le cadre d'un contrat d'assistance et de développement pour le financement des PME en Libye.
- Estimation de la prime de bilan 2018 pour 784 000DT

#### 11. Capitaux propres :

	Capital	Réserves légales	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2017	100 000 000	28 464	67 440	2 843 534	(4 812 847)	(89 388 209)	8 738 381
Affectations des résultats 2017					4 812 847	(4 812 847)	-
Résultat net au 31/12/2018					(2 689 639)		(2 689 639)
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>100 000 000</b>	<b>28 464</b>	<b>67 440</b>	<b>2 843 534</b>	<b>(2 689 639)</b>	<b>(94 201 056)</b>	<b>6 048 742</b>

#### B- Notes à l'Etat des Engagements Hors Bilan :

##### 1. Engagements de financement donnés :

Les engagements de financement donnés totalisent un montant de 14 690 568 DT répartis entre :

Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources ordinaires	1 736 518
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur ressources extérieures	9 819 457
Crédits notifiés, engagés et non utilisés sur prêts participatifs	1 475 700
Lettres d'engagement en couverture de CREDOC ou en faveur de fournisseurs	1 658 893

##### 2. Engagements de financement reçus :

	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financement reçus sur ligne JBIC	3 413 737	3 413 737
Engagements de financement reçus sur ligne FADES	14 972 000	24 839 000
Engagements de financement reçus sur ligne BAD	6 000 000	6 000 000
Engagements de financement reçus sur FS PME PDFP	19 221 200	29 221 200
Engagements de financement reçus sur RSE ETAP Tataouine	0	500 000
Engagements de financement reçus sur RSE ETAP Kébili	600 000	600 000
Engagements de financement reçus sur Fonds CPG	2 500 000	3 750 000
<b>Total</b>	<b>46 706 937</b>	<b>68 323 937</b>

C- Notes à l'Etat de Résultat :

1. Intérêts et revenus assimilés :

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers</b>	<b>2 759 256</b>	<b>1 755 839</b>
Intérêts des placements sur le marché monétaire	2 759 256	1 755 839
<b>Opérations avec clientèle</b>	<b>9 158 718</b>	<b>10 045 977</b>
Intérêts des crédits à long et moyen terme	8 638 540	9 702 240
Commissions assimilées à des intérêts	432 462	317 328
Intérêts sur prêts au personnel	87 716	26 409
<b>Total</b>	<b>11 917 974</b>	<b>11 801 817</b>

2. Commissions (en produits) :

	31/12/2018	31/12/2017
Commission de gestion	102 476	137 236
Commission sur Fonds Budgétaires	0	12 554
Commission sur Fonds Intilak 2	400 000	400 000
Commission sur Fonds CPG Gafsa	12 500	12 500
Commission sur Fonds ETAP "RSE PME Tataouine"	0	42 373
Commission sur Fonds de soutien des PME	405 296	243 300
Commission sur Fonds Bader Art6	0	268 518
Commission sur Fonds ETAP "RSE PME Kebilli"	50 420	0
Divers commissions	2 631	1 230
<b>Total</b>	<b>973 322</b>	<b>1 117 711</b>

3. Revenus du portefeuille d'investissement :

	31/12/2018	31/12/2017
<b>Revenu des obligations</b>	<b>1 589</b>	<b>1 986</b>
<b>Total</b>	<b>1 589</b>	<b>1 986</b>

Le 12/06/2014 La banque a souscrit un emprunt obligataire national pour 323 obligations nominatives de valeur nominale 100DT pour une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise à un taux d'intérêt 6,15%.

#### 4. Intérêts encourus et charges assimilées :

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur Ligne ITALIENNE	219 220	225 126
Intérêts sur Ligne ESPAGNIOLE	31 575	36 519
Intérêts sur Ligne FRANCAISE	74 528	53 809
Intérêts sur Ligne JBIC	1 206 603	1 510 580
Intérêts sur Ligne FOCRED	1 550	2 375
Intérêts sur Ligne FADES	572 436	748 026
Intérêts sur Ligne BIRD	338 939	401 141
Intérêts sur Ligne BAD	232 231	262 311
Intérêts sur Ligne FADES	567 650	432 253
<b>Total</b>	<b>3 244 734</b>	<b>3 672 140</b>

#### 5. Commissions encourues :

	31/12/2018	31/12/2017
Commissions bancaires	42 584	38 148
Diverses cotisations (Swift ...)	36 920	31 659
Commissions sur Emprunts (JBIC, BIRD)	21 626	21 626
Prime pour couverture du risque de change	1 133 540	1 160 475
<b>Total</b>	<b>1 234 670</b>	<b>1 251 907</b>

#### 6. Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif :

	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions pour créances	1 893 322	3 674 887
Dotations aux provisions pour commission d'étude	0	32 018
Dotations aux provisions pour crédits annulés	110 319	20 324
Dotations/Reprises sur provisions pour autres passifs et charges	-711 341	231 417
<b>Total</b>	<b>1 292 300</b>	<b>3 958 646</b>

#### 7. Autres produits d'exploitation :

	31/12/2018	31/12/2017
Agios créditeurs des comptes ordinaires	56 946	66 016
Autres produits	773 376	569 808
<b>Total</b>	<b>830 322</b>	<b>635 825</b>

## 8. Frais de personnel :

	31/12/2018	31/12/2017
Traitements, salaires et primes du personnel	6 738 851	6 058 969
Charges sociales légales	1 243 697	1 088 504
Autres charges du personnel	485 374	436 106
<b>Total</b>	<b>8 467 923</b>	<b>7 583 580</b>

## 9. Charges générales d'exploitation :

	31/12/2018	31/12/2017
Locations	848 237	859 116
Missions et réceptions	50 794	21 765
Transport et déplacement	5 083	7 740
Primes d'assurance	92 450	129 013
Jetons de présence	100 000	67 000
Dons et subventions accordés	199 354	222 000
Impôts et taxes	193 793	154 320
Fournitures diverses et autres services extérieurs	503 384	84 157
<b>Total</b>	<b>1 993 095</b>	<b>1 545 111</b>

### D- Notes à l'Etat des Flux de Trésorerie :

#### 1. Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

La variation de cette rubrique est due à des débloques sur le fonds Souk Attanmia 3 et Souk Attanmia USA 3 dans sa troisième édition dont l'objectif est de mobiliser des fonds et des expertises au bénéfice des bénéficiaires de ces fonds.

#### 2. Augmentation / diminution des ressources spéciales et autres :

La variation des ressources spéciales au niveau des Flux de trésorerie net provenant principalement de la différence entre les tirages et remboursements des ressources suivantes :

	Augmentation	Diminution	Solde
Fonds budgétaires	156 111	468 003	(311 892)
Fond Public Affecté Intilak 2	5 179 889	-	5 179 889
Fonds de soutien des PME	10 133 396	2 005 000	8 128 396
Fonds ETAP "RSE PME Tatouine"	1 750 000	-	1 750 000
Fonds CPG Gafsa	1 250 000	-	1 250 000
Fonds ETAP "RSE PME Kébilli"	600 000	-	600 000
Fonds BADER	17 956	4 928	13 029
<b>Total</b>			<b>16 609 421</b>

### 3. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le détail des composantes de liquidités et équivalents de liquidités de la Banque se présente, au début et à la date d'arrêté du 31 décembre 2018, comme suit :

	Fin	Début
+ Caisse	1 403	1 747
+ Avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	114 698	391 457
+ Créances sur les établissements bancaires	6 966 150	5 645 591
+ Placements sur le marché monétaire	30 157 676	33 097 680
<b>Total</b>	<b>37 239 928</b>	<b>39 136 476</b>

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - BFPME

Mesdames, Messieurs,

### I- Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la "Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME" qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de **297 310 904 DT**, un résultat déficitaire de **2 689 639DT** et une trésorerie positive à la fin de la période de **37 239 928 DT**.

A notre avis, et sous réserve des points ci-dessous soulevés, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BFPME au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit, avec les réserves suivantes :

**1.** L'évaluation du système de contrôle interne mis en place au sein de la banque nous a permis d'identifier des insuffisances majeures liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

En outre, le système d'information de la banque souffre de plusieurs défaillances importantes, relatives aussi bien aux aspects techniques qu'à ceux inhérents à la sécurité du système et l'intégrité des données, essentiellement pour l'applicatif crédit. Ces insuffisances, ont impacté négativement les fonctionnalités des applicatifs et ont engendré d'importants écarts et incohérences.

Il y a lieu de signaler que courant l'exercice 2019 la banque a entrepris des actions visant la fiabilisation de la base de données crédit. Ces actions n'ont été que partiellement achevées à la date d'élaboration du présent rapport. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'effet définitif des ajustements qu'auraient ces actions de fiabilisation sur les capitaux propres et le résultat de la banque au 31 décembre 2018.

**2.** La banque a conclu une convention avec le " Fonds Suisse - FS" pour un montant de 4 178 KDT. Initialement, les fonds encaissés dans ce cadre ont été comptabilisés en tant que subventions et ont été ainsi présentés parmi les "Autres capitaux propres".

Jusqu'à la date du présent rapport, aucune assurance ne peut être fournie quant au caractère définitif et non remboursable des montants utilisés et quant au sort des montants non encore consommés.

Ainsi, la présentation de ce fonds parmi les capitaux propres, pour un solde de 2 844 KDT au 31 décembre 2018, et les traitements comptables qui peuvent en découler, pourraient être revus en conséquence.

**3.** La BFPME a confié à un cabinet externe une mission d'inventaire physique des garanties reçues en couverture des crédits octroyés à ses clients, exceptées les garanties de l'Etat. Le rapport d'inventaire communiqué à la banque, au mois de juin 2015, fait état de plusieurs défaillances touchant à la gestion et à l'évaluation des garanties reçues. Les résultats de cet inventaire n'ont pas été actualisés et rapprochés avec les garanties inscrites au niveau de l'état des engagements.

Par ailleurs, nous signalons que nous avons procédé à la circularisation de la Société Tunisienne de Garantie – SOTUGAR- pour nous renseigner sur les dossiers des relations financées par la BFPME et ayant obtenu un accord de couverture ainsi que les dossiers au titre desquels la BFPME a bénéficié d'avances au titre de cette couverture.

A la date d'élaboration du présent rapport, les travaux de rapprochement entamés par la banque n'ont pas été finalisés.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact qu'aurait la fiabilisation de la valeur des garanties retenues pour le calcul des provisions requises au 31 décembre 2018.

**4.** Contrairement aux stipulations de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, la banque n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations au 31 décembre 2018. Cette situation ne nous a pas permis de nous assurer, par d'autres procédés, de l'existence des immobilisations, totalisant une valeur brute de 2 509 KDT et une valeur nette de 397 KDT.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.



## **Fiabilisation de la base de données crédit**

### **Risques identifiés**

Une commission a été instaurée au sein de la banque afin d'examiner les dossiers sujets à ajustements.

La démarche suivie pour la fiabilisation de la base de données crédit s'est basée principalement sur les étapes suivantes :

- La revue des dossiers physiques (contrat, jugement, garanties...) par les équipes de la banque ;
- L'établissement d'une fiche par dossier revu. Cette fiche inclut les principales données des dossiers : encours, impayé en principal, impayé en intérêt...
- La fiche est soumise aux divers membres pour une validation successive ;
- La modification du système est effectuée par les équipes DSI ;
- Une dernière validation est faite par les équipes comptables avant l'ajustement des données comptables ;
- Ajustement des données comptables ;
- Ajustement de l'état des engagements et correction des agios réservé et des provisions requises en conséquent.

### **Diligences accomplies**

Pour l'appréciation des travaux de fiabilisation nos diligences ont consisté à :

- Examiner un échantillon de dossiers physiques ;
- Apprécier la fiabilité des fiches synthétiques établies pour chaque dossier ;
- S'assurer de l'existence des validations nécessaires par les membres habilités ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés au système d'information ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés aux données comptables et de leur adéquation avec les dispositions normatives en vigueur ;
- S'assurer de la fiabilité des modifications et des ajustements apportés au niveau du tableau d'engagements.

## **Dépréciation des créances**

### **Risques identifiés**

En tant qu'établissement financier, la BFPME est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la banque au risque d'insolvabilité qui nécessite de distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2018, les créances s'élèvent à 367 966 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 79 879 KDT et les agios réservés ont atteint 71 107 KDT.

La banque comptabilise les provisions sur créances dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

### **Diligences accomplies**

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- S'assurer de la fiabilité des informations fournis par la banque ;
- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier que les ajustements proposés ont été pris en compte par la banque.

Dans nos procédures de travail, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage.

### **La prise en compte des intérêts**

#### **- Risques identifiés**

Les intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits s'élèvent, au 31 décembre 2018, à 11 918 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (92%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, ainsi que le volume important des transactions et la complexité des règles de calcul des produits réservés, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

#### **- Diligences accomplies**

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Examiner le système d'information, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus des opérations de financement.
- Vérifier l'application effective des contrôles automatisés ou manuels mis en place.
- Réaliser des procédures analytiques substantives sur l'évolution des encours, des intérêts et des revenus assimilés.
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables.
- Réaliser, par la technique d'échantillonnage, des tests de détail sur les états de calcul des produits de la banque.
- Effectuer des tests pour vérifier la validité des états de réservation des produits, sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus mentionnée nous attirons votre attention sur les points ci-dessous :

**1.** La banque ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan, conformément à la norme comptable n°24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires. En effet, l'état des engagements hors bilan est arrêté extra comptablement sur la base des données communiquées par les différentes structures de la banque.

**2.** La BFPME accuse des pertes cumulées totalisant à la clôture de l'exercice 2018, un montant de 96 891KDT, engendrant ainsi une situation nette comptable de l'ordre de 6 049KDT et des fonds propres en deçà de la moitié du capital social.

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 04 avril 2019 a décidé de poursuivre l'activité de la Banque.

Cette décision n'a pas été accompagnée par les formalités juridiques requises en la matière.

En effet , et en application dudit article ,l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire ou d'augmenter le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes .

**3.** La banque ne tient pas une comptabilité distincte pour chacun des "fonds gérés" mis à sa disposition. Cette situation a entraîné la présentation des comptes se rattachant auxdits fonds parmi les actifs, les passifs et les capitaux propres de la banque, et ne permet pas de mesurer leurs éventuels impacts sur la situation financière de la banque.

**4.** Dans le cadre d'une opération de coopération avec les instances internationales, la BFPME a conclu en 2013 une convention avec l'Islamic Corporation for the Development (ICD) ayant pour objet l'assistance et le développement pour le financement des PME en Libye. Dans le cadre de la même opération, la BFPME a signé en 2014 une convention de sous-traitance d'une partie des travaux de suivi et de transfert des compétences techniques avec la société Saudi Portfolio Securities (SPS). Au 31 Décembre 2018, les comptes de la BFPME font apparaître un actif de 489 840 DT et un passif de 425 579 DT. L'opération n'étant pas clôturée, les engagements et les risques que pourrait encourir la banque ne peuvent pas être raisonnablement estimés.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité de la préparation et de la présentation du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme

significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des défaillances majeures du dispositif de contrôle interne, liées essentiellement à l'inefficacité des structures de contrôle permanent et périodiques et à l'insuffisance des moyens humains, des outils de suivi et des méthodes d'analyse des risques encourus.

Le rapport d'évaluation correspondant a été remis à la Direction Générale et fait partie intégrante du présent rapport.

### **Respect des normes prudentielles**

Le ratio de solvabilité de la banque au 31 décembre 2018 est de 1.86% alors que le minimum requis tel que défini par l'article 9 de la circulaire aux banques n° 2018-06 relative aux normes d'adéquation des fonds propres est de 10%.

Aussi, le ratio Tier I au 31 décembre 2018 est de 0.93% alors que le minimum requis tel que défini par le même article est de 7%.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 FEVRIER 2020

### **LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

P/Groupement CNF – EXPRA

**Walid BEN AYED**

P/ GEM Consult

**Ali BEN MOHAMED**

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**MESDAMES, MESSIEURS LES ACTIONNAIRES**

DE LA BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE - BFPME

Mesdames, Messieurs,

*En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous rapportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par ces textes.*

*Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers.*

*Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.*

*Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.*

## **1. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2018, d'opérations relatives à des conventions nouvelles entrant dans le cadre de celles prévues par les articles susmentionnés.

Aussi, nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles conventions.

## **2. Opérations relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2018**

La BFPME a conclu avec l'Etat Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires destinés à financer des crédits en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces ressources spéciales de financement (Principal et intérêts à payer) s'élève au 31 décembre 2018 à **88 742 848 DT**.

## 1. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1.1 La rémunération de Mr LABID ZAAFRANE désigné depuis le 27 décembre 2017 comme Président Directeur Général de la Banque a été déterminée conformément à l'arrêté du chef du gouvernement du 27 décembre 2019. Cette rémunération mensuelle brute se compose des éléments suivants :

(En DT)

Eléments	Montant mensuel Brut
Un traitement de base	900
Une indemnité de logement	200
Une indemnité de responsabilité	4 600
<b>Total</b>	<b>5 700</b>

Au cours de l'exercice 2018, Mr LABID ZAAFRANE a bénéficié d'avances mensuelles de 3000 DT en attendant la régularisation de sa rémunération.

Le Président Directeur Général dispose également d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 500 litres de carburant et du remboursement des frais téléphoniques d'un montant de 120 DT par trimestre.

1.2 La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration tenu en date du 29 octobre 2009. Cette rémunération mensuelle brute se compose des éléments suivants :

(En DT)

Elément	Montant
Un traitement de base	2 146
Une indemnité spécifique	303
Une indemnité de technicité	117
Des indemnités diverses	1 343
Une Indemnité de représentation	120
<b>TOTAL</b>	<b>4 029</b>

Le Directeur Général Adjoint bénéficie également d'une prime de bilan, d'une prime de rendement, du 13<sup>ème</sup> mois, de l'enveloppe de fin d'année, d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de 360 litres de carburant ainsi que des tickets de restaurants.

1.3 Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs permanents du Conseil d'Administration a été fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 31 octobre 2019 à 5 000 DT bruts, par administrateur.

De même, cette assemblée a fixé les jetons à servir aux présidents du comité de recrutement et de rémunération, du comité des risques et du comité permanent d'audit à 1 000 DT par réunion avec un plafond de 6 000 DT par année et pour chaque président.

Elle a aussi décidé d'attribuer des jetons de présence aux membres du comité de recrutement et de rémunération, du comité des risques et du comité permanent d'audit pour un montant de 500 DT net par membre et par réunion avec un plafond de 3 000 DT par année et par membre.

La valeur de ces jetons est estimée à 100 000 DT au titre de l'exercice 2018.

**1.4 Les Obligations et engagements de la BFPME envers le directeur Général Adjoint et les membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se présentent comme suit :**

*(En DT)*

Nature de la rémunération	DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2018
Avantages à court terme	95 961 (*)	-	100 000	489 828
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	95 961	-	100 000	489 828

*(\*) En application des décisions du Conseil d'Administration du 11 mai 2012 et du 03 mars 2015, il a été procédé à la régularisation de la rémunération de l'actuel DGA de la BFPME au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 avril 2018. En effet, le Directeur Général Adjoint a bénéficié en 2018 d'un rappel qui s'élève à un montant de 3 352 DT (hors charges patronales) au titre de cette régularisation.*

*Le DGA a aussi bénéficié au cours du mois de mai 2018 d'un rappel au titre de l'augmentation sectorielle des salaires pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 avril 2018 pour un montant de 3 035 DT (hors charges patronales).*

**NB :** Les avantages à court terme incluent la valeur estimée des avantages en nature.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 14 FEVRIER 2020

**LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES**

P/Groupement CNF – EXPRA

**Walid BEN AYED**

P/ GEM Consult

**Ali BEN MOHAMED**